

Arrêté N° 2024-365

La Présidente de l'Université Lyon 2,

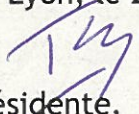
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « BUT - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation : Qualité et Management Intégré », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 27/08/2024


La Présidente,
Isabelle von Buelzingsloewen

BUT - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation : Qualité et Management
Intégré

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	Aurélie CHARLES MCF	CHAMPETIER DE RIBES Marion Valéo
		GUILLOT Matthieu MCF	TALBOT Morgane Dachser France
		Suppléant : KAHN Giacomo MCF	

Annexe arrêté n°2024-365